

**ANNEXE 1**

**Tarifs 2023-2024 - Frais de dossier et de scolarité Conservatoire**

L'inscription au Conservatoire comprend le paiement des frais de dossier et des frais de scolarité

**ATTENTION : Il ne peut être procédé à une réinscription**

**si les frais de scolarité de l'année antérieure ne sont pas acquittés auprès du Trésor Public**

	Tarifs /Année scolaire 2022-2023	Tarifs /Année scolaire 2023-2024	
Frais de dossier *	25,00 €	25,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement auprès du Trésor Public au moment de la 1ère facture</li> <li>• Somme forfaitaire / personne, quelles que soient les disciplines.</li> <li>• Montant fixe, le quotient familial ne s'applique pas. Non remboursable.</li> </ul>
Frais de scolarité	Voir tarifs ci-dessous	Voir tarifs ci-dessous	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variables par cycle ou parcours, éléments supplémentaires, parcours scolaire, lieu d'habitation, quotient familial pour Orléans</li> <li>• S'ajoutent aux frais de dossier</li> <li>• Paiement auprès du Trésor Public à réception de la facture</li> </ul>

**Frais de scolarité pour chaque élève**

	TARIFS 2022-2023						TARIFS 2023-2024					Autres villes	
	Orléans en fonction du Quotient Familial (Q.F.)					Autres villes	Orléans en fonction du Quotient Familial (Q.F.) <small>- donné à titre indicatif validation lors de la séance du Conseil Municipal de mai 2023</small>						Autres villes
	Tarif 1 *	Tarif 2 *	Tarif 3 *	Tarif 4 *	Tarif 5 *		Tarif 1 *	Tarif 2 *	Tarif 3 *	Tarif 4 *	Tarif 5 * *		
<b>Niveaux de tarif applicables -&gt;</b> selon barèmes quotient familial en vigueur au 01/09/2023 Pour info, barème en vigueur en 2022 ->	tranches de A à C du Q.F.* (<647,58)	tranches de D à E du Q.F.* (647,58 à 873,79)	tranches de F à G du Q.F.* (873,8 à 1097,87)	tranches de H à I du Q.F.* (1097,88 à 1325,15)	tarif plein à partir de J du Q.F.* (> 1325,15)	Tarif unique extérieurs	tranches de A à C du Q.F.* (<660,52)	tranches de D à E du Q.F.* (660,53 à 891,27)	tranches de F à G du Q.F.* (891,28 à 1119,83)	tranches de H à I du Q.F.* (1119,84 à 1351,65)	tarif plein à partir de J du Q.F.* (> 1351,65)	Tarif unique extérieurs	
<b>Cycles d'étude</b>													
<b>CYCLE INITIAL</b>													
CYCLE INITIAL MUSIQUE ET DANSE	66 €	77 €	98 €	114 €	129 €	257 €	67 €	79 €	100 €	116 €	132 €	262 €	
<b>CYCLES D'ETUDES</b>													
* CYCLE I (y compris classes uniques musiques - découverte du théâtre)	88 €	98 €	108 €	129 €	150 €	303 €	90 €	100 €	110 €	132 €	153 €	309 €	
* CYCLE II	113 €	124 €	140 €	164 €	190 €	381 €	115 €	126 €	143 €	167 €	194 €	389 €	
* CYCLE de détermination et Cycle III amateur	140 €	158 €	184 €	209 €	235 €	476 €	143 €	161 €	188 €	213 €	240 €	486 €	
CEPIT, Perfectionnement, CYCLE Spécialisé, parcours préparatoire à l'enseignement supérieur	140 €	158 €	184 €	209 €	235 €	476 €	143 €	161 €	188 €	213 €	240 €	486 €	
<b>CURSUS SUPPLEMENTAIRE</b>	-> 20 % de réduction sur le tarif du cursus supplémentaire						-> 20 % de réduction sur le tarif du cursus supplémentaire						
INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE	66 €	88 €	108 €	129 €	152 €	303 €	67 €	90 €	110 €	132 €	155 €	309 €	
<b>Pratiques hors cursus</b>													
<b>PARCOURS PERSONNALISE</b>			206 €			412 €			210 €			420 €	
<b>PARCOURS ADULTE</b>			380 €			759 €			388 €			774 €	
<b>PRATIQUES COLLECTIVES SEULES</b>													
Culture musicale, Chorales (choeur des jeunes/choeur des enfants/choeur pilote), Ensembles instrumentaux, Orchestres, Musique de chambre, Direction orchestre Percussions digitales, Jazz, ateliers Danses Renaissance et Baroque			89 €			176 €			91 €			180 €	
Choeur Symphoniques			89 €			154 €			91 €			157 €	
<b>CLASSES A HORAIRES AMENAGES</b>	-> gratuité des frais de scolarité, après paiement des frais de dossier						-> gratuité des frais de scolarité, après paiement des frais de dossier						

## Païement des frais de dossier et de scolarité

### I ETABLISSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE

- Les frais de scolarité sont déterminés en fonction de la situation de l'élève à la date de la 1ère tranche de facturation concernant l'élève, soit au dernier trimestre 2023 (année complète) ou plus tard, si démarrage en cours d'année.
- Ils restent fixes pour 1 an, aucune révision possible en cours d'année si la situation évolue (changement de domicile, de QF...).
- Pour les inscrits orléanais de moins de 18 ans, le tarif prend en compte le Quotient Familial (Q.F.), au 01/09/2023 Barème prévisionnel sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal

Tranche QF	QF plancher	QF plafond	Tranche C.R.D.*
A		429,78	T 1
B	429,79	545,55	
C	545,56	660,52	
D	660,53	776,44	T 2
E	776,45	891,27	
F	891,28	1007,19	T 3
G	1007,20	1119,83	
H	1119,84	1236,84	T 4
I	1236,85	1351,65	
J	A partir de 1351.66 et au-dessus: tarif plein		T 5

- Le quotient familial (Q.F.) de la Ville d'Orléans n'est pas applicable
  - ✓ aux adultes et aux élèves non-orléanais
  - ✓ aux inscrits en pratiques collectives seules, en parcours personnalisé ou en stage
- Les tarifs sont déterminés par cursus suivi, et comprennent pour un cycle d'étude les disciplines suivantes : Une dominante principale (instrumentale ou danse, ou théâtre) - de la formation et de la culture musicale - des pratiques collectives, parfois des masterclasses, et la gratuité à l'ensemble des concerts de l'Institut.
- En cas d'inscription à un second cursus, une réduction de 20% est appliquée sur le tarif concerné.
- Des tarifs complémentaires sont prévus :
  - ✓ pour des disciplines non comprises dans le cursus principal. Chaque instrument en plus fera l'objet d'une facturation
  - ✓ Pour des pratiques hors cursus : pratiques collectives seules, culture musicale seule, parcours personnalisé, adulte, stages. Chaque pratique fera l'objet d'une facturation spécifique.
- Entrée à partir du 1er février 2024 : elle peut être accordée par le Directeur du Conservatoire, à titre exceptionnel sur demande justifiée et sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, un tarif réduit de moitié est appliqué.

### PAIEMENT DE FRAIS DE SCOLARITE

**Le non-paiement pourra entraîner la radiation après mise en demeure du Trésor Public restée sans effet (Art. 3,3 du Règlement Intérieur)**

- La facturation des frais de scolarité se fait en 3 fois (novembre, mars, mai).
- Le paiement s'effectue auprès du Trésor Public à réception de la facture dans un délai d'un mois
- En cas de difficultés de paiement, la famille étudiera avec le Trésor Public, les suites possibles.
- Aucun remboursement n'est accordé au-delà de 3 mois de cours à compter de la date fixée pour le premier cours à l'exception des cas de remboursement cités à l'article 3.2 du règlement intérieur

**UTILISATION DES PASS-LOISIRS JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2023 POUR L'ANNEE 2023**